

MSJ INDUSTRIE
ZI de Felet
8 Rue du Pré de la Pie
63300 Thiers

SCI CS IMMO
Les Gourdon
63120 Courpière

Fait à Thiers, le 19/09/2022

Objet : Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation

Monsieur Le Propriétaire,

La société MSJ INDUSTRIE envisage d'exploiter une activité de traitement de surface, sur un terrain situé Chez Cotte, Zone industrielle Racine, sur la commune de La Monnerie-Le-Montel.

Ce projet fera l'objet d'une demande d'enregistrement au titre de la réglementation « Installations classées » pour la rubrique 2565.

La réglementation prévoit de solliciter l'avis du propriétaire concernant l'arrêt définitif du site.

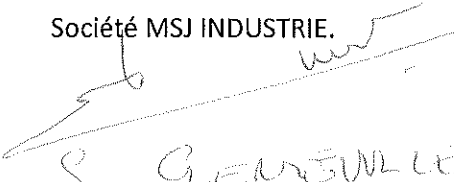
En cas de cessation d'activités totale sur le site et conformément à la réglementation en vigueur, l'exploitant, procédera à l'arrêt total des installations et à leur démantèlement, à l'élimination des déchets par des filières agréées et à la mise en sécurité du site notamment vis-à-vis du risque incendie et explosion.

Une remise en état du site tel qu'il a été exploité sera faite lors de la cessation d'activités sur la base de l'état initial des sols établi avant la mise en exploitation du site.

Dans la mesure où le site est implanté au sein d'une zone d'activités, il est projeté de conserver pour ce site un usage à vocation industrielle en cas de cessation définitive de l'activité. Il ne sera donc pas envisagé de changement d'usage.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre avis sur cet usage futur dans l'hypothèse d'une cessation d'activités.

Société MSJ INDUSTRIE.


S. CREVEUILLEA
PRESIDENT.

SCI CS IMMO
Les Gourdons
63120 Courpière

MSJ INDUSTRIE
ZI de Felet
8 Rue du Pré de la Pie
63300 Thiers

Fait à Thiers, le 20/09/2022

Objet : Réponse suite courrier sur l'usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation

Madame, Monsieur,

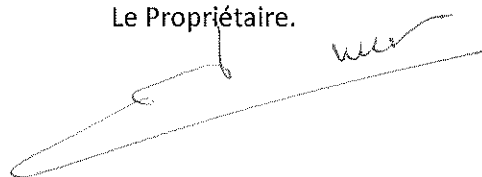
Pour faire suite à votre courrier, vous m'informez qu'en cas de cessation totale de votre activité située Chez Cotte, Zone Industrielle Racine à La Monnerie-Le-Montel vous procéderez à :

- l'arrêt total des installations et à leur démantèlement,
- l'élimination des déchets par des filières agréées,
- la mise en sécurité du site notamment au niveau du risque incendie et d'explosion.

Dans la mesure où en cas de cessation, le site dont je suis le propriétaire retrouve son état initial d'avant la mise en exploitation et que son usage futur reste industriel, j'émet un avis favorable à votre demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Propriétaire.



Stéphane GENEVRIER
GERANT